

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)**

**N° 25/2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux juin deux mil vingt-six, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

**Présents :** Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Charles Millot, Maryline Trichard, Adrien Carret, Laurent Duzelet, Damien Lamboley.

**Absente :** Marie-Claire Berrerd

Laurence RENOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 mai 2026

### **OBJET : désignation du correspondant défense**

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants, la fonction de Correspondant défense a vocation à sensibiliser les citoyens aux questions de défense. Le Correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement général de son conseil municipal, la commune doit désigner son nouveau Correspondant défense parmi les membres du conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner M. Ludovic BATTEUR en tant que correspondant défense de la Commune de Vaux-en-Beaujolais.
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PERRIN Jean-Charles,  
Maire



RENOUX Laurence,  
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 04/06/2026

Date de publication sur le site Internet : 04/06/2026